



Pratiques préjudiciables et droits humains

Séminaire International de Sion

organisé par

l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE)

Programme

Directrice du cours : **Mme Renate Winter**, Juge, a. Présidente de la
Chambre d'appel et de la Cour spéciale des Nations
Unies pour le Sierra Leone

Dates : 10 au 13 octobre 2010

Lieu : Institut international des Droits de l'Enfant
c/o Institut Universitaire Kurt Bösch
Chemin de l'Institut 18 – 1967 Bramois - Suisse
Tel. ++41-27-205.73.03 - Fax ++41-27-205.73.02
E-mail : ide@childsrighs.org
Site Internet : www.childsrighs.org

Langues : Français et anglais avec traduction simultanée
durant les sessions plénières

Sous le patronage de

l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille

et avec le soutien de

la Direction du Développement et de la Coopération (Confédération Suisse)
Ville de Sion

ARGUMENT

Chaque année des millions d'enfants sont victimes de ce que nous appelons des pratiques traditionnelles préjudiciables ayant des conséquences diverses dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la survie et du développement, qui sont souvent violentes et qui peuvent causer de grandes souffrances, voire même parfois la mort.

Quelle est la définition des pratiques traditionnelles préjudiciables ? Les instruments internationaux, bien que les mentionnant explicitement, n'en donnent aucune définition claire et compréhensible. Les deux principaux Organes de traités concernés par ce phénomène, sont le Comité des droits de l'enfant (CRC) et le Comité pour lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes (CEDAW); tous deux soulèvent la question dans leur pratique constante et leur jurisprudence. Le Comité CEDAW a publié la recommandation générale n° 14 concernant la circoncision féminine et la recommandation générale n° 19 sur la violence à l'encontre des femmes qui considère les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages d'enfants/précoces ou forcés, comme une violation des droits humains et une forme de violence à l'encontre des femmes; le Comité CRC soulève principalement la question lors de l'examen de l'art. 24 (3) CDE concernant l'interdiction des pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé et se réfère à son Observation générale n° 7 sur la petite enfance (para. 10 litt. b, i) concernant la discrimination endurée par les jeunes filles, lors de pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les MGF ou les mariages d'enfants.

Pour les deux Comités, comme pour le droit international en général, aucune justification de ces pratiques ne peut être apportée, car elles consistent en une violation claire des droits humains, qui lient les Etats parties. Cependant la réalité démontre que plusieurs types de pratiques traditionnelles préjudiciables existent à travers le monde, certaines beaucoup plus fréquentes que d'autres. A titre d'exemple, citons les MGF, les mariages précoces ou d'enfants, les mariages forcés, les crimes d'honneur, les enfants sorciers, la scarification, les filles girafes, les disques labiaux, le gavage des femmes... Certains considèrent également les châtiments corporels comme une pratique traditionnelle préjudiciable.

Afin de répondre aux nombreuses questions concernant les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'IDE organise en collaboration avec l'UNICEF et l'UNFPA un séminaire international à ce sujet.

Quels sont les éléments communs aux pratiques traditionnelles préjudiciables ? Une adhésion très profonde aux valeurs de la tradition, un attachement culturel à ces pratiques et la pression sociale persistante sur la famille (attentes sociales) ou la religion et les règles coutumières ?

Comment en terminer avec ces violations ? Il est évident que la loi a un rôle essentiel à jouer dans l'éradication des pratiques traditionnelles préjudiciables, mais la seule pénalisation est-elle suffisante ? L'expérience démontre que dans les pays ayant interdit les pratiques traditionnelles préjudiciables, la loi n'est pas complètement voire pas du tout appliquée. Comment obtenir un important soutien de la population ?

Former, informer, sensibiliser les individus et les communautés sur les aspects négatifs de ces pratiques est essentiel, non seulement pour les communautés concernées, mais également pour les pays d'accueil. En effet, de par la migration, les pratiques traditionnelles préjudiciables sont devenues un sujet d'actualité pour les pays d'asile, qui, par manque de connaissance et ignorance, hésitent entre les actions à prendre. Cependant, si les programmes de formation et de sensibilisation sont importants, l'impact de ces initiatives peut être mis en doute si elles ne s'inscrivent pas dans une démarche participative et culturellement respectueuse.

Doit-on privilégier une approche favorisant la promotion de l'abandon de ces pratiques, plutôt que de s'engager dans une bataille visant à éradiquer ces pratiques ? Différents modèles existent. Sont-ils pertinents ?

Telles sont les questions auxquelles ce séminaire tentera de répondre, mais d'autres seront soulevées par les experts, les participants, et les défenseurs des droits humains.

Lors de ce séminaire, les experts membres des Comités CRC et CEDAW auront également l'opportunité de comparer leurs expériences, leur savoir avec d'autres experts et de réfléchir avec les participants au contenu d'un Commentaire général commun sur les pratiques traditionnelles préjudiciables.

OBJECTIFS

En confrontant la théorie à la pratique, le cadre légale à la réalité, le séminaire vise à :

- *Donner une vision claire des problèmes*: définition des pratiques traditionnelles préjudiciables, leur contenu, connaissance des principaux standards internationaux, respectivement des articles des traités et la jurisprudence des Comités, les Recommandations Générales, l'Observation générale, la présentation de la réalité vécue par les enfants victimes de pratiques traditionnelles préjudiciables, en particulier les filles,
- *Mettre en lumière* des situations particulièrement injustes et en identifier leurs causes;
- *Relever* les bonnes pratiques, par l'échange d'expériences entre organisations internationales, ONGs, professionnels concernés, hauts responsables publics et travailleurs sociaux...;
- *Identifier* les synergies possibles et les partenariats entre les différents acteurs
- *Se mettre d'accord* sur une action internationale forte et concertée;
- *préparer* le contenu d'un Commentaire général / Recommandation commun/e pour les Comités CRC et CEDAW.

PUBLIC CIBLE

Membres des Comités CRC et CEDAW, membres d'ONGs actives dans le domaine, professionnels responsables des questions des pratiques traditionnelles préjudiciables, médecins, avocats, juristes, enseignants (tout niveau), personnel des institutions, psychologues, sociologues, leaders traditionnels et religieux, travailleurs sociaux média, politiciens; chercheurs, étudiants en dernière année, et toute personne concernée, sont aussi les bienvenus.

PROGRAMME

Dimanche 10 octobre 2010

Directeur de séance : Dr hc Jean Zermatten, Directeur de l'IDE

Dès 17h30 Accueil et remise des documents par l'IDE

18h00 Cérémonie d'ouverture

Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, Suisse (*sollicitée*)

Projection de documentaires: **Femmes mutilées Plus jamais !** (français et anglais) **Mariage forcé : Plus jamais !** (français) et **Walking the Path of Unity** (anglais)

Discussion générale

20h00 Cocktail de bienvenue

Lundi 11 octobre 2010

Directeur de séance : Dr hc Jean Zermatten, Directeur de l'IDE

Panorama général

09h00 Discours d'ouverture

Mme Eveline Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale (*sollicitée*)

M. Christophe Darbellay, Membre du Parlement, Président de la Fondation de l'IDE, Sion

Mme Agnes Akosua Aidoo, Vice-présidente du Comité CRC

Présidente du Comité CEDAW

Mme Elizabeth Gibbons, Directrice associée, Division des politiques et pratiques (DPP), UNICEF

09h45	Evolution et définition du concept des pratiques traditionnelles néfastes	Mme Jane Connors , Chef des Procédures Spéciales, OHCHR
10h30	<i>Pause</i>	
11h00	Réalité vécue par le Comité CRC (approche, pratique et jurisprudence du comité)	Mme Marta Murras Perez , Membre du Comité CRC
11h30	Réalité vécue par le Comité CEDAW (approche, pratique, jurisprudence et plainte individuelle du comité)	NN , Membre du Comité CEDAW
12h00	Pratiques traditionnelles préjudiciables et justiciabilité	Mme Françoise Tulkens , Juge, Présidente de Section, CEDH, Strasbourg
12h30	Discussion en plénière	
13h00	<i>Lunch</i>	
14h15	Ateliers (5) en parallèle	
17h30	Fin de la journée	
19h30	<i>Soirée valaisanne</i>	

Mardi 12 Octobre 2010

Directrice de séance : Mme Elizabeth Gibbons, UNICEF

Identifier et comprendre les pratiques traditionnelles préjudiciables

09h00	Panel présenté et animé par : <ul style="list-style-type: none">- Mme Prof. Pierrette Herzberger-Fofana, Université d'Erlangen-Nuremberg Avec la participation et l'interaction de <ul style="list-style-type: none">- Mme Berhane Ras-Work, Directrice exécutive CI-AF, Comité Inter-Africain (CI-AF) sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants- Mme Hina Jilani, Avocate à la Cour Suprême du Pakistan- Prof. Abdoulaye Doro Sow, Enseignant chercheur en sciences sociales, Université de Nouakchott, Mauritanie- M. Kamel Filali, Avocat et professeur de droit international, Algérie	
11h00	<i>Pause</i>	
11h30	Dernières connaissances sur les pratiques traditionnelles préjudiciables et l'approche du changement social	Mme Francesca Moneti , UNICEF/UNFPA, Spécialiste en Protection de l'enfant (UNICEF)

- 12h15 Discussion plénière
- 13h00 *Lunch*
- 14h15 Ateliers (5), en parallèle
- 18h00 Fin de la journée

Mercredi 13 octobre 2010

Directrice de séance : Mme Jane Connors, Haut Commissariat pour les droits humains (sollicitée)

Comment éradiquer les pratiques traditionnelles préjudiciables?

- 09h00 Panel présenté et animé par :
- **Mme Dr Archana Mehendale**, Chercheuse en droits de l'enfant, Inde
- Avec la participation et l'interaction de :
- **Mme Silvia Lopez-Ekra**, Spécialiste des questions de genre, OIM
 - **M. El Hadji Gorgui Wade Ndoye**, Journaliste et Directeur de publication, Continent Premier Magazine,
 - **Mme Joanne Sandler**, Sous-directrice, UNIFEM (*sollicitée*)
 - **M. Mustafa Hassan**, Terre des Hommes – aide à l'enfance, Sri-Lanka
 - **Dr Richard Beddock**, Gynécologue, Gynécologues sans frontières

11h00 *Pause*

- 11h30 Expérience actuelle de gestion de programmes dans 12 pays d'Afrique
- Mme Nafissatou Diop** Coordinatrice de UNFPA-UNICEF Programme commun (UNFPA)

12h15 *Lunch*

- 13h30 Synthèse, discussion et préparation des recommandations

Directeur de séance : UNFPA/ UNICEF

- 15h00 Restitutions et recommandations des ateliers (10 minutes chacun) commentaires et discussion
- Rapporteurs de chaque groupe**
- 16h00 Cérémonie de clôture
- Mme Renate Winter**, Directrice du cours

Ateliers

Lundi 11 octobre 2010 – 14h15 à 17h30 (*discussion*)

Mardi 12 octobre 2010 – 14h15 à 18h00 (*discussion*)

et

Mercredi 13 octobre 2010 – 13h45 à 15h00

(*synthèse et recommandations*)

Atelier 1 : Comment abandonner les pratiques traditionnelles préjudiciables ?

- **Mme Berhane Ras-Work**, Directrice exécutive, CI-AF (*sollicitée*)
- **Mme Azza El Ashmawy**, Comité CRC (*sollicitée*)
- **Mme Amina Benkais**, Service de la cohésion multiculturelle, Neuchâtel

Atelier 2 : La migration et les pratiques traditionnelles préjudiciables

- **Mme Silvia Lopez-Ekra**, Spécialiste des questions de genre, OIM

Atelier 3 : Changer les mentalités; informer, sensibiliser, éduquer : le rôle des médias

- **Mme Prof. Pierrette Herzberger-Fofana**, Université d'Erlangen-Nuremberg
- **M. El Hadji Gorgui Wade Ndoye**, Journaliste et directeur de publication, Continent Premier Magazine
- **M. Kamel Filali**, Avocat et Professeur de droit international, Algérie

Atelier 4 : Construire des partenariats et travailler en réseau

- **Mme Judy Aubel**, Sociologue, Projet Grand-mère
- **Mme Molly Melchin**, Tostan
- **Mme Fabienne Bugnon**, Directrice de l'Office des Droits humains, Genève

Atelier 5 : La Santé

- **Mme Elise Johansen**, OMS
- **Dr Richard Beddock**, Gynécologue, Gynécologues sans frontières
- **M. Emmanuel Kabengele Mpinga**, Master Public Health, Institut de médecine sociale et préventive de Genève